Rapport commission FA – demande de crédit pour la mise en conformité des arrêts de bus afin d'assurer l'accès des personnes à mobilité réduite.

Mesdames, Messieurs,

Réunie en séance ordinaire le 19 mars 2024, la commission Finances et Administration a étudié la demande de crédit ES 16-2024-45 pour la mise en conformité des arrêts de bus afin d'assurer l'accès des personnes à mobilité réduite d'un montant de CHF 290'000.- TTC.

Les motifs de cette demande de crédit ont été exposés dans le rapport précédent.

Un commissaire pose la question sur la possibilité de faire en même temps des abris de bus, il est répondu que la mise en conformité doit être faite rapidement car la loi impose une date butoir en 2024.

Il est relevé également que ces accès sont utiles aussi pour les personnes âgées.

Les commissaires s'étonnent de la mention d'arrêt sur des parcelles privées, non concernés par cette demande de crédit, et dans ce cas qu'en est-il de la prise en charge les travaux. Monsieur Vonlanthen répond que probablement il existe des servitudes et que la commune devrait payer pour la mise en conformité de ces arrêts.

On regrette alors de ne pas avoir la liste des arrêts non concernés par cette demande de crédit, au nombre de 14, et des raisons pour lesquelles ils ne sont pas traités, hormis ceux situés sur des routes cantonales, responsabilité du canton, et sur la rue de Bernex, ces derniers seront logiquement adaptés dans le cadre de la requalification de celle-ci.

La commission passe au vote et vous recommande par

9 pour (9 membres présents)

d'accepter la demande de crédit ES 16-2024-45 d'un montant de CHF 290'000.- TTC amortis au moyen de 30 annuités dès la fin des travaux, en principe 2024.

Bernex, le 22 mars 2024

La rapporteuse Sandra Marconi